

**Avocats-conseils**

Jean Héту, Ad. E., Professeur émérite, UdeM  
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa  
Benôit Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

**PAR SDÉ**

**Steve Cadrin**

Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 17 juillet 2025

**Me Carolina Rinfret**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet:** *Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025*  
**Avis sur les compléments de réponses et demande de délai pour le dépôt de la preuve de l'AHQ-ARQ**  
**Dossier :** R-4287-2024, Phase 2  
**N/D:** 4503-106

---

Chère consœur,

En réponse à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 16 juillet dernier (A-0052), l'AHQ-ARQ a pris connaissance de la version révisée des réponses d'Énergir s.e.c. (« Énergir ») à sa demande de renseignements (« DDR ») no. 2, déposée ce même jour (B-0207).

Par la présente, l'AHQ-ARQ tient à remercier Énergir pour les compléments de réponses à la suite de sa demande du 11 juillet 2025 de répondre à certaines questions (C-AHQ-ARQ-0026) et elle souhaite indiquer à la Régie que ces compléments répondent aux questions.

Toutefois, l'AHQ-ARQ désire informer la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de déposer son mémoire, tel que prévu en date du 21 juillet prochain.

En effet, le délai accordé à Énergir pour les réponses aux DDR et la réception des compléments de réponses seulement hier ne fournissent pas un préavis suffisant (trois jours ouvrables) pour finaliser une preuve convenable.

.../2

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria  
bureau 4500  
Montréal QC H3C 0B4

**Laval**

600, rue Lucien-Paiement  
bureau 1040  
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010  
Télécopieur : 514 331-0514  
[www.dhcavocats.ca](http://www.dhcavocats.ca)

De plus, le soussigné est actuellement en vacances à l'extérieur du pays et notre analyste, M. Marcel Paul Raymond se retrouve également en surcharge de travail pendant ses vacances estivales, devant, entre autres, se concentrer, à l'instar de la FCEI (C-FCEI-0026), du ROEE (C-ROEE-0021) et du RTIEÉ (C-RTIEÉ-0025), sur un mémoire à produire pour l'ACEFO dans le dossier R-4292-2025. Dans un tel contexte, l'AHQ-ARQ juge qu'un délai prolongé au 28 juillet 2025, tel qu'accordé à d'autres intervenants (A-0052), serait suffisant et elle apprécierait qu'un tel délai lui soit également consenti.

En attente de vos directives à ce sujet, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**



**Steve Cadrin, avocat**

SC/fn

# 923374